

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA MISSION DU
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL A
SIKASSO**

Juillet 2014

Relevé des conclusions de la mission du Ministre du Développement Rural à Sikasso (volet productions agricoles)

Les 24, 25 et 26 juillet 2014, Monsieur le Ministre du Développement Rural, accompagné des cadres nationaux (Conseiller Technique, DNA, DNPIA), a effectué une mission dans la région de Sikasso (cercles de Sikasso , Bougouni , Sélingué et Madina Diassa).

L'objet de la visite porte essentiellement sur la collecte d'informations relatives aux tentatives de détournement d'engrais subventionnés intervenues à Sikasso, les échanges avec les autorités régionales sur la gestion de ces fraudes.

Il s'agissait pour Monsieur le Ministre de mieux comprendre ce qui s'est passé à Sikasso, les mesures prises par les autorités régionales pour réprimer les coupables et ainsi éviter les répétitions.

Les périmètres de Sélingué et de Maninkoura ont également été visités

Dans la partie introductive, Monsieur le Gouverneur de la région donné les informations suivantes :

- la tenue de la concertation sur la campagne agricole organisée en mai 2014
- la tenue de la 1^{ère} session du Comité Exécutif régional de l'Agriculture
- l'allure de la campagne agricole (elle est jugée bonne)
- l'affluence des producteurs au moment de la délivrance des cautions techniques
- l'importance des pluies provoquées
- la lutte contre la fraude sur les engrais subventionnés.

A) Les tentatives de détournement d'engrais subventionnés

1) Intervention du Directeur Régional du Commerce et de la Concurrence (DRCC)

La DRCC a saisi en début juillet **146 sacs** d'engrais dont **110 sacs** de complexe coton et **36 sacs** de complexes céréales (NPK). Conformément aux textes, la DRCC a procédé à la vente des engrais saisis (146 sacs) et les ressources obtenues ont été versées au trésor public.

Une autre saisie a eu lieu à Yorosso (**70 sacs**) ; le propriétaire du camion saisi est de l'autre côté de la frontière.

Au total **216 sacs** d'engrais ont fait l'objet de la part de la DRCC dans la région de Sikasso.

2) Intervention de la Douane

Le Directeur régional de la Douane a annoncé que son service a saisi 23 tonnes d'engrais et le dossier sera transmis à la justice.

La Chambre Régionale d'Agriculture et la DRA ont annoncé que les 23 tonnes saisies par la douane appartiennent à des producteurs du village de Tiétiébougou et ils disposent des documents relatifs aux engrais subventionnés acquis dans les règles de l'art.

Les investigations plus poussées méritent d'être menées sur la saisie de la douane afin de ne pas pénaliser les producteurs.

3) Intervention du Directeur Régional de l'Agriculture

La DRA a annoncé que la saisie effective par la Direction du Commerce et de la Concurrence, le conducteur du véhicule possédait un bordereau de livraison fictif et 5 cautions techniques.

Le véhicule contenait **110 sacs** de complexe coton et **36 sacs** de complexe céréale ; il n'y avait pas d'urée.

En ce qui concerne le cas de Yorosso, le véhicule n'a pas de pièces d'identification, il serait de Burkina Faso.

4) Intervention du Procureur de la République

Monsieur le Procureur a annoncé qu'il a reçu le dossier de la DRCC et la transaction met fin à l'action publique.

Le procureur a signalé que suite à ses échanges avec Monsieur le Ministre de la justice, il a été retenu de réprimer les personnes concernées et de gérer l'affaire avec la plus grande rigueur.

5) L'Intervention de la Chambre Régionale de l'Agriculture de Sikasso.

Les producteurs qui bénéficient de l'engrais à 11.000 F doivent éviter la fraude et la CRA doit aider la DRA en vue de la bonne gestion des intrants subventionnés.

Les cas des producteurs frontaliers et de ceux des grandes villes méritent d'être étudiés en profondeur.

6) Intervention du Directeur National de l'Agriculture

Elle a porté sur les éléments ci après :

- la nécessité de réprimer les coupables
- les efforts entrepris en début de campagne pour éviter les fraudeurs sur les engrais subventionnés (la mise en place de numéros verts pour collecter les données sur les tentatives de fraude, l'implication des élus locaux de la chambre d'agriculture et des communes dans le contrôle des listes des producteurs et des cautions techniques remplies par les secteurs et sous secteurs d'agriculture, la production de notes techniques sur la sécurisation des engrais, etc)

- les réflexions se poursuivent sur la reconnaissance au visu des engrais subventionnés (couleur du sac, tampons, etc.)
- la participation des cadres et agents de la DRA et de chambres d'agriculture aux épandages d'engrais sur les parcelles des producteurs
- -etc.

7) Intervention de Monsieur le Ministre du Développement Rural

L'intervention de Monsieur le Ministre du Développement Rural a été axée sur les points suivants :

- les remerciements aux autorités régionales pour les efforts fournis
- la nécessité de réaliser la traçabilité de la subvention
- la tolérance zéro dans le cadre des fraudes
- les efforts fournis pour éviter les détournements d'intrants subventionnés (information lors du lancement de la campagne agricole, notes techniques et lettres DNA)
- une meilleure compréhension de ce qui s'est passé pour détecter les faiblesses de notre dispositif, comment renforcer le système de veille,
- l'impérieuse nécessité de sanctionner les coupables (criminels)
- la subvention doit être accordée à qui ? (exploitation agricoles familiales ? ou entreprises agricoles ?)
- dans quoi pourrait-on investir les ressources de la subvention (équipement agricole ? formation ? Rendement réels obtenus ? etc)
- la nécessité d'organiser un forum dans les régions sur le devenir de la subvention
- la nécessité de lutter contre la corruption
- la nécessité de disposer des moyens permettant de reconnaître au visu l'engrais subventionné
- l'engrais subventionné est une propriété de l'Etat ; à ce titre, il ne doit pas aller sur le marché, il est destiné aux parcelles des producteurs
- le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale et la nécessité de soutenir la production agricole.

B).Présentation du niveau d'évolution de la campagne agricole 2014-2015

Le Directeur régional de l'Agriculture a présenté au nom de ses collègues du développement rural l'état d'avancement du plan de campagne agricole harmonisé 2014 – 2015.

Les principales conclusions suivantes sont tirées :

- la campagne agricole effectivement démarré dans toute a région de Sikasso.
- les hauteurs des pluies de 2014 sont supérieures à celles de 2013. Cependant, la répartition dans le temps et l'espace des précipitations a été mauvaise.

- des trous de sécheresse ont été constatés dans certaines localités.
- la mise en place des intrants se poursuit.
- le niveau de réalisation des emblavures varie de **0%** (riz irrigué) à **97%** (coton).
- les pépinières sont en train d'être installées au niveau des périmètres irrigués.
- le calme est observé sur le front phytosanitaire
- les résultats obtenus dans le cadre des productions agricoles, animales, piscicoles et aquacoles
- Les difficultés rencontrées (insuffisance du personnel, des équipements, des moyens logistiques, etc) .

Quelles conclusions peut-on tirer des tentatives de fraudes survenues à Sikasso ?

Les analyses faites suite aux débats sur les tentatives de fraude sur les engrais subventionnés par la DNA ont porté sur les points suivants :

- La nécessité de revoir et renforcer le mécanisme de gestion de la subvention
 - Il s'agit de renforcer les activités concernant la sécurisation des engrais (surveillance des frontières, collaboration DRA – services économiques- services de sécurité, rencontre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin de demander une plus grande implication des forces de sécurité, ect)
- Exiger de tous les producteurs demandeurs d'engrais de se munir de la carte d'identité ou carte NINA pour recevoir les cautions et enlever l'engrais en présence des agents mandatés.
- Le fournisseur ne délivre l'engrais qu'au producteur dont le nom est inscrit sur la caution technique,
- Un producteur ne peut pas présenter plus d'une caution technique au vendeur d'engrais et le prix de cession est invariable (11000 fcf le sac de 50 kg)
- Les producteurs désireux d'enlever une grande quantité d'engrais et les transporter dans leurs villages doivent avoir une attestation de la DRA et de la CRA et une photocopie du bordereau de livraison dûment signé)
 - Les numéros des cautions techniques sont obligatoirement portés sur les bordereaux de livraison
 - Les réseaux qui détournent les engrais sont constitués de producteurs et de leurs complices. Des enquêtes doivent être menées pour démanteler ces réseaux.
 - La cartographie des fraudes indique que celle-ci sont concentrées dans le péri-urbain (cercle de Kati et Sikasso central)
 - Les producteurs des cinq cautions techniques incriminées ne doivent plus bénéficier de l'engrais subventionnés et doivent être clairement identifiés par la DRA et la CRA

- Reconnaissance au visu de l'engrais subventionné : les réflexions se poursuivent
- La participation aux épandages : Dans la mesure des possibilités, la DRA et la CRA doivent participer aux épandages d'engrais sur les parcelles des producteurs.
- Ne plus remettre les cautions techniques aux producteurs de Sikasso ; elles seront remises aux fournisseurs suite à l'enlèvement de l'engrais en présence de l'agent d'agriculture.
- Développer la collaboration postes de contrôle phytosanitaire- postes de douane et de la gendarmerie
- Réfléchir sur le devenir de la politique de subvention au Mali.

C).Site de Sélingué

1) Visite de parcelles

La mission a visité **3** parcelles dont deux (02) de riz et une parcelle de maïs.

L'installation et l'entretien de la pépinière sont les opérations en cours sur les parcelles de riz. Les variétés WASSA et ADNY ont été utilisées par les producteurs.

Les opérations de repiquage sont prévues pour le mois prochain pour la première parcelle et dans 3 – 4 jours pour la 2^{ème}.

La parcelle de maïs visitée porte sur la variété Sotubaka. Le semis a eu lieu en Mai et le produit est essentiellement destiné au marché.

2) Visite de la station de pompage

Il a été constaté que le canal de drainage des eaux est obstrué par la vase et les herbes. Ceci pourra provoquer l'inondation de la plaine et compromettre la campagne hivernage.

Il faut solliciter l'intervention de PDI-BS pour le curage du canal à l'amont de la station.

Une réunion qui regroupera le Directeur National de l'Agriculture, le Coordinateur du PDI-BS et l'ODRS sera organisée sous l'égide du cabinet du Ministre du Développement Rural (conseiller) pour définir les modalités d'intervention du PDI-BS.

D).Maninkoura

Les visites ont concerné les Secteurs d'Agriculture qui encadrent le périmètre de Maninkoura.

Les grandes conclusions tirées sont les suivantes :

- la contre saison qui ne concerne que **160 ha** (17% des superficies totales) déborde sur la saison, la période au cours de laquelle la plus grande partie de la production du riz est réalisée.

- la rentabilisation du périmètre : les travaux du périmètre ont couté **6 milliards** de FCFA, une dette que tous les maliens doivent payer. Il importe alors de rentabiliser le périmètre à travers l'exploitation intensive par les producteurs de Maninkoura.

Les populations de Maninkoura ont le devoir, l'obligation morale de travailler intensivement dans la plaine et produire suffisamment de riz, de maïs, de banane et ainsi justifier le bien fondé du choix du site pour abriter le périmètre.

La production maximale réalisée à Maninkoura est de **5 500 tonnes** de riz ; il faut vendre la production de six (6) campagnes agricoles pour couvrir les investissements.

Il faut nécessairement exploiter en saison (**100%**) et un contre saison (**80%**) les 9015 Ha réservés à la riziculture pour rentabiliser dans un délai plus court les investissements. Le taux d'exploitation des terres sera alors de **1/2**

La Direction doit organiser une rencontre avec les producteurs, les autorités locales et les élus pour mettre en place une stratégie d'exploitation intensive du périmètre de Maninkoura.

La délivrance des cautions technique : Elle n'a pas encore commencé car l'apport d'engrais de fond se fait après le repiquage

En attendant, l'ODRS peut mener les actions d'information sur le nouveau dispositif mis en place pour la gestion de la subvention (prix, sécurisation, techniques d'épandage, etc) et s'assurer que les dépôts d'engrais sont constitués dans la zone par les fournisseurs.

- l'évaluation du rendement du riz paddy au niveau des périmètres irrigués. S'assurer que la méthode d'évaluation dite harmonisée est appliquée dans son intégralité (y incluant l'usage de l'humidimètre) à Maninkoura
- la détermination de la dose d'engrais adaptée :

L'ODRS pourra demander à l'IER d'effectuer des prélèvements d'échantillon de sol, procéder à des analyses en vue de déterminer la teneur en différents éléments nutritifs et proposer des doses d'engrais plus adaptées à la zone de Sélingué.

- la présence des agents de l'ODRS à Yanfolila ne se justifie pas. Les missions peuvent être confiées au Secteur d'Agriculture de Yanfolila.
- l'approvisionnement en électricité des stations de pompage

Une rencontre, présidée par le département, doit être organisée avec le Ministère de l'Energie sur l'approvisionnement de Maninkoura en électricité. La priorité doit être accordée à l'ODRS pendant les périodes de production de riz.

E).Rencontre avec le personnel ODRS et les producteurs

En concluant la rencontre, Monsieur le Ministre a insisté sur les points suivants :

- La bonne gestion des ressources de l'Etat
- L'envoi prochain de l'inspection du Ministère du Développement Rural à l'ODRS
- Mettre les travailleurs au travail
- La loyauté, la rigueur, la lutte contre la corruption
- La nécessité de créer un climat convivial à l'ODRS
- La nécessité de réhabiliter le réseau d'irrigation
- Le paiement de la redevance n'est pas négociable
- Privilégier la composante saison du plan de campagne agricole au cours de laquelle plus de **80%** de la production du riz est réalisée.
- Respecter les périodes de démarrage des activités agricoles, améliorer les structures d'appui conseil
 - Saison hivernage : juin – novembre
 - Contre saison : février – mai
- Valoriser les formations réalisées dans la zone sur la Gestion Intégrée des productions et des Déprédateurs (GIPD)
- La nécessité de la bonne gestion de la subvention

Au terme des échanges avec les cadres et agents d'appui conseil, les producteurs et au vu de l'état des cultures dans les zones visitées, on peut dire que la campagne agricole se déroule bien au niveau des sites visités.

La pause pluviométrie annoncée par la météo est terminée et les pluies ont redémarré.

L'état végétatif des cultures est bon dans l'ensemble en dépit de quelques réssemis réalisés à Sélingué

Le coton, le riz bas-fond et le maïs (hybride et conventionnel) constituent les principales cultures des sites visités

La réalisation des opérations de labour (travail du sol) et de sarclage mécanique aide les producteurs à mieux conserver l'humidité dans les sols et ainsi les cultures peuvent mieux résister aux séquences sèches

En conséquence, il faut aider les exploitants agricoles, notamment les petits à acquérir le matériel de travail du sol (charrues, motoculteur, tracteurs). La daba doit être abandonnée.